

Info voyageurs réseau Rémi 18

Evolution du système billettique

A compter du mardi 2 avril 2024, le système billettique régional AEP – déjà en fonction dans les autres départements de la Région Centre-Val-de-Loire – sera déployé sur le réseau Rémi 18 : les machines à bord des cars ou des véhicules de TAD vont changer.

Pour les clients, le changement principal réside dans **la nécessité d'acheter une carte JV Malin au tarif de 2,00 € pour pouvoir y charger ensuite toute la gamme tarifaire Rémi en vigueur** : titre unitaire, carnet de 10 voyages ou abonnement mensuel.



Les tarifs des titres de transport sont inchangés par rapport aux tarifs applicables depuis le 1^{er} janvier 2024.

Pour les clients disposant d'anciens titres de transport, nous vous invitons à vous rendre jusqu'au 30 juin 2024 à l'agence RD BERRY / Rémi 18 située place de Juranville à Bourges pour que ceux-ci vous soient transférés sur votre nouvelle carte JV Malin.

Éditée le 28/03/2024